



PARIS, le 12 novembre 2009 - N° 282 /D130

Commission ENVIRONNEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE

Réunion du 16 juin 2009

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	28
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	29

PROJET D'AVIS

proposé par la commission **Environnement et développement durable** le 16 juin 2009

1. Le Cnis juge très positives les avancées du SOeS pour définir les différents champs des **éco-activités** en articulation avec les réflexions méthodologiques européennes.

Il apprécie que le service statistique public puisse améliorer la connaissance dès 2010 des éco-activités par la mobilisation des enquêtes existantes. Il souhaite une confrontation des expériences avec les autres pays européens afin d'identifier les difficultés de comparaison et les besoins éventuels d'éclairages complémentaires, y compris par une enquête thématique spécifique.

Il rappelle qu'une réflexion devra être menée sur la manière de prendre en compte les besoins locaux d'indicateurs sur ce thème.

2. Le Cnis soutient les travaux en cours pour développer au niveau national, **un tableau de bord d'indicateurs du développement durable** en articulation **avec la stratégie nationale de développement durable**. Il encourage, par ailleurs, la mise à disposition par le SOeS et la DIACT d'une base de données rassemblant les indicateurs mobilisables au niveau local.

Il relève, dans le projet de loi Grenelle, la nécessité d'une discussion démocratique autour d'un projet de tableau de bord d'une douzaine d'indicateurs en cohérence avec les indicateurs internationaux. **Le Conseil souhaite animer, conjointement avec le CESE, et en liaison avec les CESR, la concertation nécessaire entre les statisticiens publics, les représentants de la société civile et, plus généralement, les citoyens sur son contenu.**

Ce processus devrait déboucher sur l'adoption par ces deux instances d'un projet de tableau de bord qui sera soumis au débat lors de la Conférence nationale sur les indicateurs du développement durable.

Il souligne également l'importance d'une diffusion ambitieuse et soignée, de manière à faire de ce tableau de bord et de sa mise à jour annuelle une référence dans les débats sur notre développement.

3. L'importance nationale et internationale des **enjeux concernant l'énergie et ses liens avec le climat** justifie une consolidation et une amélioration de la connaissance statistique de ces domaines. Le Cnis souhaite que les progrès visent en priorité la production d'énergies renouvelables y compris dans l'agriculture, la consommation d'énergie par type de consommateurs et les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre par une meilleure articulation avec les données détaillées de la statistique publique.

Le Conseil apprécie l'investissement du Service statistique et prospective du ministère de l'agriculture dans **un système d'observation des dépenses directes d'énergie** et de production d'énergie renouvelable de l'ensemble de la branche agricole par l'exploitation de sources existantes (en particulier le RICA) mais également par la mise en place d'enquêtes spécifiques.

4. Dans le cadre du **plan « ecophyto 2018 »** et du règlement européen sur les produits phytosanitaires, le Conseil encourage l'élargissement des enquêtes « Pratiques culturelles » qui portaient sur les grandes cultures et la viticulture à l'arboriculture et au maraîchage.

5. Le Conseil a pris connaissance de la mise en place d'un portail de l'environnement par le SOeS. Il souhaite que le SSP progresse vers un site unique rassemblant l'ensemble des statistiques publiques accessibles simplement et gratuitement par tous les utilisateurs dans le respect de la confidentialité des données.

6. Le Conseil se félicite, que dans ses orientations à moyen terme sur la statistique environnementale, le SSP fasse le lien entre l'environnement et les questions sociales et de bien-être.

COMPTES RENDUS DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Environnement et Développement Durable
- 16 juin 2009 -

Président : Guy PAILLOTIN

Rapporteurs : Bruno TREGOUET et Louis de GIMEL

Responsable de la Commission : Corinne MARTINEZ (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I.	Les travaux engagés en 2010 pour améliorer la connaissance de l'environnement et du développement durable	11
1.	Le programme du Soes, service statistique du Meeddat - Bruno TREGOUET	11
2.	Les éco-activités - Bernard POUPAT	13
3.	Portail de l'environnement - Laurent COUDERCY	14
4.	Présentation de l'enquête qualité dans la construction - Louis MEURIC	16
5.	Débat	16
II.	Les perspectives à moyen terme - Louis de GIMEL	20
1.	Consommation et développement durable	20
2.	Production et développement durable	20
3.	Indicateurs et synthèses, systèmes d'information	21
4.	Liens avec les questions sociales	21
5.	Débat	22
III.	Energie	24
1.	La consommation d'énergie directe dans l'agriculture - Tayeb SAADI	24
2.	Présentation des enquêtes autour du bilan de l'énergie - Bernard NANOT	26

LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Organisme
Guy PAILLOTIN	ACADEMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE
André-Jean GUERIN	ACFCI
François MOISAN	ADEME
Paul SANTELMANN	AFPA
Annie PELLUET	AFT IFTIM
Anne LE PELTIER MARC	ASSOC FRANCAISE DU GAZ
Ghislaine HIERSO	ASSOCIATION OREE
Corinne DAUCHY	BANQUE DE France
Valérie PONSARD	CAPEB
Pierre-Louis DEBAR	CCFA
Jean-Pierre BOMPARD	CFDT
Sébastien DUPUCH	CGT FO
Jean-Pierre FONTELLE	CITEPA
Alexis GIRET	COMITE NATIONAL ROUTIER
Pascal ROUET	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Carla SAGLIETTI	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Gabriel KESLASSY	CONSEIL NAL INFO GEOGRAPHIQUE
Fadwa BENSETA	CONSEIL REG CENTRE
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Valérie BAILLAT	FED NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS
Patrick DUCHATEAU	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Bertrand HANNEDOUCHE	FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT
Rémy LECLERC	FIM ENERGETIQUE
Jean-luc GURTNER	FRANCE AGRIMER
Hervé LE MEN	IGN MODSP
Françoise MOREAU	INED
Philippe HUBERT	INERIS
Jean CAVAILHES	INRA ENESAD
Jean-Loup MADRE	INRETS
Françoise CHEVALLIER	INSEE DR RHONE ALPES
Pascale CAUDRON	INSEE MK1 Cnis
Philippe CUNEO	INSEE MK1 Cnis
Françoise DUSSERT	INSEE MK1 Cnis
Corinne MARTINEZ	INSEE MK1 Cnis

Louis de GIMEL	INSEE MK1 DCSRI
Yves DETAPE	INSEE MK1 DCSRI
Bernard GUIBERT	INSEE MK1 DCSRI
Jean-François VACHER	INSEE MK2 DESE
Jean-Marc FREMONT	INVENTAIRE FORESTIER NATIONAL
Laurent COUDERCY	MEEDDAT
Bernard POUPAT	MEEDDAT
Adrien FRIEZ	MEEDDAT - CGDD - SOeS
Nelly GOUIDER	MEEDDAT - CGDD - SOeS
Louis MEURIC	MEEDDAT - CGDD - SOeS
Bruno TREGOUET	MEEDDAT - CGDD - SOeS
Michel BERTIN	MIN AGRICULTURE PECHE
Christian AVEROUS	Consultant OCDE
Bernard NANOT	OEEMP MIN ECOLOGIE DVPT AMENAGT DURABL
François DEGROLARD	REGION CENTRE
Caroline CAVADINI	SECRETARIAT D'ETAT OUTRE MER
Jean-François BASCHET	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Christophe BLANC	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Emmanuel CHANTRY	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Fabienne ROSENWALD	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Tayeb SAADI	SSP MIN AGRICULTURE PECHE
Isabelle GUEDRA	SYND NAL CHAUFFAGE URBAIN ET CLIMATISATION
Jean-Louis DUBELLOU	UNAF
Maxime CHODORGE	UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

La séance est ouverte à 14 heures 40, sous la présidence de Guy PAILLOTIN.

INTRODUCTION

Guy PAILLOTIN

Suite à la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, la gouvernance de la statistique publique est désormais articulée autour de trois pôles.

Premièrement, le Cnis intervient en organisant la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques. Jean-Pierre DUPORT est son Président. Par ailleurs, le Cnis émet des avis dont certains sont incontournables et possèdent un caractère institutionnel. Sans ces dispositifs quasiment régaliens, nos avis ne seraient pas écoutés.

Deuxièmement, l'INSEE et tous les services de statistiques abrités dans les Ministères produisent des statistiques. Enfin, l'Autorité de la statistique publique créée par la loi de modernisation de l'économie est garante de l'indépendance professionnelle du service statistique public. Elle travaillera notamment aux problèmes d'éthique posés par la statistique, à partir éventuellement de indications du Cnis. Elle effectuera également l'évaluation *a posteriori* de la qualité du travail de la statistique en fonction du Code européen des bonnes pratiques. Le Cnis n'est pas le garant de la rigueur que nécessite la statistique. Le Cnis exerce donc une mission de concertation en amont.

Par ailleurs, le Cnis a revu son organisation. La précédente était basée sur des formations très thématiques. Or, il s'est avéré très difficile de faire évoluer ces formations vers de nouvelles problématiques. Par exemple, dans la Formation Agriculture que je présidais, il était impossible de faire prendre en compte les questions liées à l'environnement par la Formation Agriculture parce que les demandeurs de statistiques souhaitaient uniquement continuer à utiliser les statistiques auxquelles ils étaient habitués. Le Bureau du Cnis a donc décidé de casser les frontières thématiques, qui avaient fini par créer des domaines réservés, en passant de 14 formations à 7 commissions centrées sur des thèmes plus larges, à savoir :

- démographie et questions sociales ;
- emplois, qualification et revenus du travail ;
- entreprises et stratégies de marché ;
- environnement et développement durable ;
- système financier et financement de l'économie ;
- services publics et services aux publics ;
- territoires.

Cette réorganisation s'inscrit dans le prolongement de l'innovation qu'a constitué le Grenelle de l'environnement, qui vise à réunir un ensemble de parties prenantes autour de thèmes assez larges. Par ailleurs, la question du développement durable est au cœur de nombreux débats. La Commission environnement et développement durable pourrait finalement englober l'ensemble des autres thèmes. Par conséquent, elle se focalisera dans un premier temps sur l'observation des questions environnementales et des interfaces entre le pilier environnemental du développement durable et les autres domaines plus économiques et sociaux de cette notion. La Commission environnement et développement durable est en situation de proposer des éléments de synthèse entre les thèmes liés à l'économie, à l'environnement et à l'équité.

Le thème de l'agriculture est partagé entre la Commission entreprises et stratégies de marché et la Commission environnement et développement durable. Nous devons étudier les problématiques agricoles concernant l'environnement et le développement durable, tandis que la Commission entreprises et stratégies de marché étudiera les questions économiques.

La création d'une Commission sur le développement durable est osée. C'est la raison pour laquelle j'en ai accepté la Présidence. Par ailleurs, la configuration des commissions thématiques doit permettre de se centrer sur les questions du débat public. La participation à notre Commission est ouverte. Les avis de réunion sont diffusés sur le site du Cnis et transmis aux personnes inscrites. Par ailleurs, j'ai souhaité la présence de représentants d'organisations syndicales ou de défense de l'environnement au sein de notre Commission afin d'éviter qu'elle ne soit dominée par des intérêts particuliers. La composition de la Commission pourra être complétée si cela s'avère nécessaire.

En termes de communication avec le public, nous devons nous articuler avec le Conseil Economique, Social et Environnemental, qui ambitionne de développer un débat public. Nous nous focalisons sur les statistiques. La statistique nécessite une grande rigueur. Les chiffres produits doivent être garantis. De même, nous ne pouvons émettre une opinion sans tenir compte de sa traduction dans la réalité. Enfin, les projets d'enquêtes doivent tenir compte des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Je veillerai au respect de cette rigueur.

Statutairement, nous sommes chargés d'examiner des travaux statistiques. La tâche nous a été confiée de donner des avis sans lesquels les producteurs de statistiques ne travailleront pas. Les producteurs de statistique ne peuvent mettre en œuvre leurs projets sans notre approbation.

Par ailleurs, la statistique française est articulée avec la statistique européenne et mondiale. Nous devons défendre nos idées au niveau européen tout en répondant aux commandes de l'Europe. Les deux tiers des statistiques agricoles, par exemple, correspondent à des commandes de l'Europe et si nous n'y obéissons pas, nous perdons les aides européennes. Quoi qu'il en soit, nous avons pour ambition d'apporter notre contribution à la création des indicateurs statistiques du développement durable au niveau international.

Philippe CUNEO, Cnis

Je salue Christian AVEROUS, qui présidait la Formation environnement dans la précédente configuration du Cnis. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance, non seulement le Cnis conserve les mêmes prérogatives qu'auparavant mais celles-ci sont renforcées puisqu'il doit établir chaque année un bilan détaillé de l'exécution du programme de travail de la statistique publique. C'est grâce au suivi détaillé par le Cnis du programme de travail de la statistique publique que le lien s'effectue entre les demandes exprimées par le Cnis et le travail d'évaluation de l'Autorité de statistique publique. Sera donc évaluée la pertinence entre ce qui aura été fait et ce qui avait été demandé.

Jean-Pierre BOMPARD, CFDT

Dans la séquence temporelle telle qu'elle est exprimée, on commence par l'environnement. Mais il faudra rapidement poser la question des interfaces, sans quoi la Commission restera cantonnée au thème de l'environnement. Quand sera éclusée une partie du passé nécessaire au bon fonctionnement de la statistique, il conviendra d'émettre des avis d'opportunité sur les interfaces dans ces trois dimensions. Si la Commission se cantonne aux statistiques de l'environnement, nous n'aurons pas réalisé le saut voulu par la réforme du Cnis, qui doit nous permettre de disposer d'une vision globale sur le développement durable et ses trois piliers.

Guy PAILLOTIN

Je partage votre point de vue. C'est notre enjeu : nous ne devons pas être une nouvelle Formation environnement, mais bien regarder l'interface. Et, je souhaite qu'éventuellement 4 à 5 personnes suivent le sujet des interfaces, car nous allons être très pris par le quotidien : la statistique doit continuer à exister.

Patrick DUCHATEAU, Fédération Française du Bâtiment et représentant du MEDEF

Je souhaite que nous prenions du recul sur le système statistique pour regarder l'existant d'un part et les besoins des usagers de l'autre, en vue de faire coïncider les deux au moindre coût si possible. Cet état des lieux pourrait être réalisé dès l'automne prochain.

Guy PAILLOTIN

Je partage également ce souhait. Il sera peut-être nécessaire d'avoir un travail en dehors des réunions plénières de la Commission avec plus de perspectives. Il faut que nous trouvions le moyen d'innover.

Paul SANTELMANN, Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

L'AFPA souhaite créer des passerelles entre les préoccupations environnementales et les questions de l'emploi. Actuellement, nous connaissons une crise économique et parallèlement nous avons des discours sur le développement durable. Il nous paraît nécessaire de mener une réflexion sur l'impact des normes environnementales sur les emplois, les qualifications et les organisations de travail. Il y aura peut être 400 à 500 000 emplois de l'environnement. Il y a peut être une autre façon d'appréhender cela. Au-delà de la réflexion sur les nouveaux emplois de l'environnement, il convient également d'étudier quels métiers sont impactés par les nouvelles normes environnementales et de mettre en place une vision statistique objectivée de la transformation des métiers sous l'impact de ces normes.

Ghislaine HIERSO, OREE

Comment les travaux de la Commission vont-ils s'inscrire dans le débat sur les indicateurs de développement durable au niveau international ?

Guy PAILLOTIN

Les services producteurs de statistiques, qui travaillent très bien, sont conduits à répondre à des demandes récurrentes. Notre rôle est d'attirer leur attention sur les sujets qui méritent d'être étudiés et qui ne le sont pas à ce jour. Il ne sert à rien de se réunir si chaque utilisateur de statistiques se contente de demander systématiquement les mêmes données. Nous devons effectivement rechercher des interfaces entre les trois piliers du développement durable et réfléchir aux extrapolations sur l'emploi ou d'autres thèmes. Il nous appartient de formuler des suggestions. C'est même notre principale fonction. Le Cnis est propice à l'émergence d'idées nouvelles.

André-Jean GUERIN, Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie, en charge du développement durable

Je souhaite témoigner au titre de ma précédente fonction de Directeur adjoint de la délégation développement durable du Meeddat, pour dire que ces questions d'indicateurs de développement durable

ont constitué un enjeu crucial. Je me félicite de l'organisation actuelle du Cnis. La création d'une Commission sur l'environnement et le développement durable me paraît une excellente décision.

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la précédente stratégie nationale de développement durable, nous avons mené un travail conjoint entre le Commissariat général du plan et la D4E pour élaborer à partir des travaux de l'Ifen une batterie d'indicateurs de développement durable, en écho avec les travaux menés par Eurostat en prévision de la révision de la stratégie européenne de développement durable. Il a été nécessaire de faire comprendre que les indicateurs de développement durable devaient s'appuyer sur l'information statistique avec toute la rigueur et la stabilité nécessaires. Parallèlement, nous avons dû faire converger un certain nombre d'efforts pour que les responsables de la statistique publique reconnaissent cette question des indicateurs de développement durable comme un sujet tout à fait sérieux, dont il fallait se saisir pour ne pas laisser l'Europe imposer ses choix sans que la France n'intervienne au plus haut niveau. Je tiens donc à témoigner de l'intérêt du Meeddat pour l'orientation actuelle du Cnis.

Christian AVEROUS

Je voudrais témoigner au titre de mes anciennes fonctions de Président de la Formation environnement. Je ferai trois remarques sur cette expérience et sur les évolutions que nous avons accompagnées. La statistique environnementale française s'appuie sur une compétence statistique de très grande qualité. Le Cnis peut s'appuyer sur elle pour faire valoir le point de vue de la France au niveau international.

Les statistiques environnementales ont évolué pour être insérées dans le contexte économique. Le rapport Brundtland date de 20 ans et pourtant le développement durable est aussi un nouveau sujet. Il convient aujourd'hui d'insérer les statistiques dans le contexte de « nouvelle croissance verte ». Par ailleurs, le rapport de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui doit paraître prochainement, pose les questions multidimensionnelles de la mesure du progrès. Insérer les statistiques environnementales dans un contexte économique est un grand défi.

Il convient également de les insérer dans un contexte international où les enjeux environnementaux deviennent très politiques, s'agissant notamment des questions liées au climat, à la biodiversité et aux ressources.

Par ailleurs, la vision des statistiques environnementales françaises mérite d'être élargie de la France métropolitaine à l'archipel France et du niveau européen vers le niveau mondial. Ainsi, elle doit porter sur des enjeux métropolitains, sans exclure les départements et autres collectivités territoriales d'outre mer.

Enfin, je souhaite remercier les membres de la précédente Formation environnement, ses rapporteurs et le secrétariat du Cnis pour leur excellent soutien.

Guy PAILLOTIN

Vous avez réalisé un travail exemplaire en tant que Président de la Formation environnement. Je me réjouis que vous soyez parmi nous. Au regard de la taille de notre Commission, je serais favorable à la création d'un poste de vice-président. Le cas échéant, je serais très heureux de vous confier cette responsabilité.

Philippe CUNEO

Les réunions des commissions du Cnis comportent des points de passage obligatoires, dont l'examen des programmes de travail et des projets d'enquête qui vous sont soumis pour avis d'opportunité. Nous essaierons de réduire au minimum le temps consacré à ces points, en vous envoyant des documents synthétiques et formalisés pour que vous puissiez prendre connaissance du contenu des programmes et

des enquêtes à l'avance, de façon à nous limiter en réunion aux réponses à vos questions. De même, nous ne vous présenterons plus le programme de travail de manière détaillée. Nous présenterons les points saillants pour laisser plus de place au débat. Nous attendons également de vous que vous nous signaliez quelles demandes vous paraissent prioritaires.

Guy PAILLOTIN

Nos responsabilités sont claires. Si nous n'émettons pas d'avis sur un projet, il est suspendu. Néanmoins, il ne faut pas que cette responsabilité monopolise tous nos efforts. Nous devons également profiter du pouvoir qui nous est donné pour aborder des questions de fond.

I. Les travaux engagés en 2010 pour améliorer la connaissance de l'environnement et du développement durable

1. Le programme du Soes, service statistique du Meeddat - Bruno TREGOUET

Bruno TREGOUET, Chef du service de l'observation et des statistiques du Meeddat

La création du Meeddat a donné lieu à un nouveau service statistique, le SOeS, résultant de la fusion du service statistique du Ministère de l'équipement, de l'observatoire de l'énergie et du service statistique du Ministère de l'écologie (Ifen). Notre programme de travail s'inscrit dans les orientations prioritaires du Meeddat, à savoir les liens entre l'énergie et le climat ainsi que les lignes directrices ressorties du Grenelle de l'environnement.

Les travaux du SOeS prévus pour 2010 s'inscrivent aussi dans la continuité des précédents travaux des trois services statistiques dont il résulte. En revanche, au-delà de l'usage habituel, nous pouvons également exploiter ces travaux, qui constituent une mine d'information, au profit de thématiques nouvelles ou insuffisamment développées à ce jour. Par ailleurs, nous sommes capables d'élaborer si nécessaire des opérations nouvelles pour répondre rapidement aux préoccupations du public. Les avis du Cnis compteront beaucoup pour nous parce qu'ils nous permettront de hiérarchiser nos travaux en termes de priorité et de procéder à des arbitrages dans un contexte où nous devons répondre à un nombre croissant de demandes alors que nos effectifs diminuent. Nos changements d'organisation ont déjà donné lieu à plusieurs décisions concrètes. Nous avons refondu notre gamme de publications en une gamme unique et nous entamons actuellement la fusion de nos sites Internet, qui devrait intervenir au milieu de l'année 2010.

Cette réorganisation ne constitue pas uniquement le rapprochement d'anciens services. L'objectif est de développer des coopérations et des synergies entre les secteurs du transport, du logement, de l'énergie et de l'environnement. Nous avons commencé à le faire ce qui nous permettra également d'optimiser l'utilisation de nos moyens.

Plusieurs d'entre vous ont exprimé le souhait que votre Commission ne se limite pas aux sujets de l'environnement mais étende bien ses travaux au développement durable. Il existe déjà des travaux statistiques sur les questions du développement durable et ses indicateurs. Nous avons engagé depuis longtemps, à l'Ifen notamment, des travaux autour de la croissance verte et de la création d'indicateurs complémentaires aux indicateurs économiques traditionnels tels que le PIB. L'émergence de la problématique du développement durable accélérera ces travaux sur les indicateurs de développement durable et les indicateurs complémentaires du PIB.

Nous nous adaptons à la nouvelle configuration du Cnis et participerons à plusieurs de ses commissions. C'est pourquoi le dossier que nous vous avons remis comporte le programme complet du SOeS. Parmi les opérations et les travaux envisagés pour 2010 figurent des sujets liés aux engagements du Grenelle de l'environnement, à commencer par les indicateurs de développement durable. Les travaux sur les

indicateurs de développement durable ont commencé à l'Ifen à la fin des années 90. Les indicateurs se sont améliorés progressivement en termes de définition, d'estimation et d'officialisation. La prochaine étape, mise en œuvre en 2009-2010, consistera à les ajuster aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale de développement durable : revoir certains indicateurs, les actualiser, les présenter pour examen aux cinq parties du Grenelle de l'environnement lors d'une conférence nationale prévue dans la loi Grenelle 1. Jusqu'à présent, nous nous sommes efforcés de définir des indicateurs de développement durable français aussi proches que possible des indicateurs européens. Nos onze indicateurs phares sont extrêmement proches des indicateurs phares européens.

Concernant les indicateurs complémentaires du PIB, qui visent à tenir compte des dommages causés à l'environnement par l'économie et la société, nous nous inscrivons généralement dans le cadre de travaux internationaux de l'ONU, d'Eurostat et de l'OCDE. Nous essayons de profiter des investissements, des connaissances et des compétences de nos collègues internationaux. Même s'ils sont mal connus, il existe des travaux sur les indicateurs complémentaires au PIB depuis longtemps. Notre première tâche consiste à les faire connaître.

Les travaux du SOeS s'inscrivent dans le cadre du système des comptes de l'environnement de l'ONU, le SEEA. En France, nous suivons et estimons les dépenses de protection de l'environnement depuis longtemps. Par ailleurs, nous avons engagé depuis deux ans un travail sur l'analyse des flux de matières, qui consiste en un système de comptabilité physique permettant de mesurer les flux de matière induits par le fonctionnement de l'économie. L'intérêt de ce sujet est renforcé par l'évolution du prix des matières premières, l'enjeu de bonne gestion des ressources et leur recyclage et à l'économie de ces flux. Nous avons engagé depuis près d'un an un travail sur un concept nouveau correspondant aux coûts non payés par l'économie pour les dommages causés à l'environnement. Il s'agit d'estimer les coûts de la dégradation de l'environnement liée au fonctionnement de la société et de l'économie et qui ne sont pas enregistrés jusqu'à présent dans la comptabilité nationale. Dans un premier temps, nous allons essayer d'estimer les coûts de maintenance de l'atmosphère liés aux émissions de gaz à effet de serre et les coûts d'épuisement des ressources naturelles renouvelables ou non renouvelables. Nous envisageons de réaliser une estimation de ces coûts pour les ressources halieutiques et le pétrole.

Enfin, nous avons engagé un examen de l'indicateur d'empreinte écologique. Du temps de l'Ifen, nous avons souhaité bien comprendre comment était calculé cet indicateur bien connu des médias et comment l'interpréter. Ce besoin a été renforcé début 2009 avec le dépôt par Monsieur Cochet d'un projet de loi visant à donner un statut plus officiel à l'empreinte écologique. Notre Ministre nous a demandé d'établir un rapport technique et le Gouvernement a saisi le Conseil Economique, Social et Environnemental pour avoir un avis sur cet indicateur. Nous terminons actuellement l'examen de l'empreinte écologique et le rapport que nous avons produit est public.

Nous avons également l'intention de participer aux travaux de définition et d'estimation de la consommation durable, ainsi qu'à la réflexion sur le concept de ville durable. Concernant le thème de l'énergie et du climat, nous avons commencé à produire des statistiques sur les énergies renouvelables et les consommations d'énergie mal connues, notamment celles liées au logement et au secteur tertiaire.

Par ailleurs, nous avons commencé à travailler sur le concept et l'estimation des éco-activités, comme nous y invitait un avis du Cnis de 2008. Le Cnis avait également émis un avis sur l'accès du public à l'information, suggérant la mise en place d'un portail des données de l'environnement. La mise en place de ce portail est imminente.

En 2010, nous publierons un nouveau rapport sur l'état de l'environnement en France, répondant à un engagement de la France à l'égard de la convention d'Aarhus.

Par ailleurs, le travail sur la connaissance de la qualité des sols en France, engagé il y a 8 ans en partenariat avec l'Inra et l'Ademe, va porter ses fruits prochainement. Ce programme consiste à effectuer des prélèvements de sols et mesurer les substances polluantes sur un maillage du territoire statistiquement représentatif. Le réseau de mesure couvre désormais la totalité du territoire national.

En 2010, nous enverrons à Eurostat la troisième réponse obligatoire au règlement statistique sur les déchets. La réponse de 2010 portera sur les résultats de l'année 2008. Nous avons déjà transmis deux réponses pour les années 2004 et 2006. A chaque réponse, nous progressons dans la complétude et la qualité des résultats grâce à des enquêtes nouvelles que nous avons pu mettre en place avec nos partenaires, en particulier l'Ademe. Nous commençons à avoir une connaissance assez fine des déchets collectés par catégorie et selon les producteurs de déchets, ainsi que du traitement des déchets.

Par ailleurs, nous publierons en 2010 les résultats de l'enquête sur la gestion de l'eau et de l'assainissement, en collaboration avec le service statistique du Ministère de l'agriculture, la Direction de l'eau et de la biodiversité du Meeddat et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Nous souhaitons également développer l'information territorialisée sur l'environnement grâce à la mise en place de bases de données localisées et d'outils facilitant l'accès à l'information, notamment des outils de cartographie dynamique accessibles sur Internet.

Enfin, nous avons l'intention d'étendre en 2010 l'opération CORINE Land Cover, menée sous l'égide de l'Agence Européenne pour l'Environnement et qui a pour but d'observer l'occupation des sols à partir d'images satellitaires. Jusqu'à présent, nous n'avons observé que le territoire métropolitain. Nous avons l'intention d'élargir l'opération aux départements d'Outremer en 2010.

2. Les éco-activités - Bernard POUPAT

Bernard POUPAT, SOeS, bureau des risques, des éco-activités et de la perception sociale de l'environnement

Le travail sur les éco-activités, engagé à partir d'octobre 2008, se concrétise par la publication d'un dossier du SOeS dans la collection « Etudes et documents »

Nous avons travaillé dans le cadre des travaux déjà réalisés à Eurostat, avec pour contrainte supplémentaire de produire des résultats avant la publication du manuel d'Eurostat. Nous nous sommes donc basés sur un périmètre indicatif pour rédiger un dossier. Ce dossier a fait l'objet d'une consultation des services statistiques au cours du premier trimestre, notamment pour rendre opérationnel un périmètre, très théorique initialement, en vue de produire des données dès la fin du premier semestre 2009. Nous avons présenté nos travaux à la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement pour faire approuver le périmètre. Nous devons produire les résultats devant le Conseil stratégique des éco-industries dont la réunion est prévue pour la fin du premier semestre 2009.

Les éco-activités couvrent des activités de services, de construction et de fabrication d'équipements. Le périmètre de chaque domaine est précisé, sur le plan opérationnel, par les nomenclatures de produits les plus détaillées. Par ailleurs, les éco-activités peuvent être marchandes ou non marchandes. Nous distinguons notamment les éco-activités des administrations publiques, issues de leurs comptes de dépense, et les dépenses internes des entreprises, également appelées « activités auxiliaires ». De façon à éviter les confusions, il a été proposé à la Commission des comptes de supprimer la notion d'éco-entreprise et de privilégier la notion d'éco-activité des entreprises, pour mettre en avant la branche d'activité plutôt que le secteur ou l'entreprise.

La CEPA définit précisément la classification des dépenses de protection de l'environnement (déchets, eaux usées, bruit, air). Une nouvelle classification devrait être officialisée prochainement, celle de la gestion des ressources naturelles (CReMA). C'est sur ces deux classifications jointes que nous définissons le périmètre des éco-activités.

Dans ce périmètre, aux activités environnementales caractéristiques (exemple : gestion des déchets et du patrimoine naturel) s'ajoutent des activités connexes, à caractère industriel, telles que la fabrication de matériel d'assainissement, ou de construction (exemple : installation de réseaux ; installation de fosses septiques). Par ailleurs, il existe des produits qui possèdent un usage non-environnemental mais

présentent des propriétés supérieures aux autres produits de même usage en matière d'impact environnemental. Il s'agit de produits dits « adaptés » tels que les appareils énergétiquement performants, le vitrage isolant, les chaudières à condensation, les lampes à basse consommation, les voitures particulières à faible émission de dioxyde de carbone....

N'ont été inclus dans le périmètre de référence que les produits adaptés possédant une spécificité environnementale, principalement les produits de l'agriculture biologique et les matières premières secondaires, issues de la récupération. En revanche, les autres produits adaptés peuvent faire l'objet de périmètres d'études spécifiques. Ainsi, l'essence sans plomb était autrefois un produit adapté. Aujourd'hui, plus aucune essence ne comporte de plomb. Un emploi dans ce type d'activité ne peut être considéré comme un emploi environnemental. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas retenu l'ensemble des produits adaptés. Les produits de l'activité « transport » sont ainsi totalement exclus. Néanmoins, les produits adaptés occupent une place importante dans les politiques publiques de développement durable et à ce titre font l'objet d'études particulières.

Concernant la révision de l'emploi environnemental, défini précédemment à partir des comptes de dépense, nous avons ajouté les domaines des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie, qui figurent parmi les domaines de la gestion des ressources naturelles. Nous avons également ajouté les activités liées à de nouveaux produits, notamment l'agriculture biologique et les biens d'équipement industriels spécifiques. En revanche, nous avons supprimé le domaine de la gestion des espaces verts urbains et l'activité de production et distribution d'eau à l'exception des travaux de construction pour la maintenance des réseaux. Des discussions sont en cours avec Eurostat sur les activités issues des matières premières secondaires. Ces matières sont considérées comme des produits environnementaux mais Eurostat estime que les produits fabriqués à partir de ces matières sont spécifiquement environnementaux et à ce titre susceptibles d'entrer également dans le champ des éco-activités. Ce point de vue, actuellement non repris par la France, reste en discussion.

Les énergies renouvelables représentent 44 000 emplois environnementaux. Le champ de l'efficacité énergétique (20 000 emplois, hors produits adaptés), recouvre les activités d'isolation des parois et la fabrication des produits de la construction. La gestion des espaces verts urbains, les services de production et distribution d'eau, qui représentent respectivement 48 000 et 24 000 emplois, ont été retirés du champ des éco-activités.

Le total des emplois environnementaux est estimé aujourd'hui à 400 000 emplois en équivalent temps plein.

Pour compléter cette démarche, un travail est en cours avec les services statistiques pour identifier d'autres produits qui à terme pourraient être intégrés dans le périmètre opérationnel. Enfin, une enquête thématique permettrait d'améliorer la connaissance de la place des éco-activités dans l'appareil productif. Par ailleurs, nous sommes partenaires de l'Ademe pour la mise en place des études sur les marchés liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, domaines dans lesquelles les produits adaptés font l'objet d'un examen approfondi.

3. Portail de l'environnement - Laurent COUDERCY

Laurent COUDERCY, SOeS

Le portail de l'environnement résulte d'une démarche initiée par le Grenelle de l'environnement, dans le cadre de l'engagement 141, qui vise à faciliter l'accès à l'information environnementale. Sa mise en place a été confiée à un comité opérationnel qui a réuni les représentants de l'Etat, de collectivités locales et d'ONG. Le comité opérationnel a travaillé à partir de décembre 2007. Il a remis son rapport au Ministre en avril 2008 et lancé la mise en place du portail dès l'été. Début mars, dans le projet de loi de Grenelle I, a été intégré l'idée qu'il fallait faire un portail sur l'information environnementale. Le portail a donc été créé en un an, ce qui est relativement rapide. Il est ouvert aux acteurs publics depuis la mi-mars 2009 pour qu'ils l'alimentent. Il fonctionne de manière stable depuis deux semaines.

Pour la définition du périmètre du portail, le comité opérationnel s'est rattaché à la convention d'Aarhus, qui définit un cadre sur l'information environnementale visée et les fournisseurs de l'information. C'est donc un cadre international existant. L'information environnementale correspond à toute information factuelle sur l'environnement, au sens large, sous toute forme et diffusée gratuitement sur Internet. Les fournisseurs de l'information sont les services de l'Etat et ses Etablissements publics, les collectivités locales et les structures de type privé ayant une mission de service public liée à l'environnement. Ces acteurs, c'est à dire les adhérents du portail, vont alimenter le portail en y référençant leurs informations environnementales. Actuellement, le portail ne comporte qu'une centaine d'adhérents, mais des milliers sont attendus.

Les adhérents proposeront des pages Internet, des rapports, des études, des images, cartes et photos, des tableaux de données. Le portail comportera également des calculateurs en ligne et des références juridiques. 80 à 90 % de nos ressources relèvent davantage du monde documentaire que du monde des bases de données. De nombreuses informations environnementales prennent la forme de textes illustrés par des schémas, des diagrammes et des cartes. Le portail présentera une grande variété de formes, de contenus, de sujets et de cibles. Certains documents s'adressent à un public scolaire tel que le cycle de l'eau raconté aux enfants. Le portail propose également des thèses et des documents très professionnels. Il s'adresse donc au grand public et aux experts. Le portail reflète la variété des adhérents vis à vis de l'environnement en termes de profil, d'intérêt, de sensibilité et d'activité. Nous avons à gérer des adhérents très différents tels que l'ADEME ou une collectivité locale ayant un petit secteur environnement.

Nous avons acté dès le départ le principe de la neutralité du portail vis-à-vis des adhérents. Les adhérents sont responsables du contenu et de la pertinence de l'information proposée. La seule exigence est que l'information référencée soit de nature environnementale. Nous ne portons pas de jugement sur la pertinence de l'information proposée. Nous ne sommes pas responsables de l'information diffusée mais ce sont les adhérents qui sont responsables du message qu'ils portent. Par ailleurs, nous avons commencé à établir des relations avec des portails existants sur le thème de l'environnement. Nous essayons de simplifier le travail des adhérents en récupérant l'information existante dans ces portails. Les portails, comme le portail sur l'eau ou sur la nature, sont des portails qui, non seulement récoltent l'information, mais fédèrent leur adhérents sur des thématiques ou des territoires particuliers. Ils ont un rôle d'animateur que nous voulons favoriser.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Meeddat. Le Comité de pilotage stratégique réunit les cinq parties prenantes du Grenelle, sous la Présidence de Madame la Commissaire Générale au Développement Durable. Le Comité Editorial résulte de l'ancien comité opérationnel et a pour rôle de faire vivre le portail au quotidien, de gérer les éventuels problèmes de relation avec les adhérents, de gérer la partie éditoriale propre au portail. Enfin, la cellule opérationnelle se compose de deux personnes du SOeS, une personne de l'ADEME et quelques personnes du BRGM, qui héberge le portail.

Le portail comporte un bandeau, avec une Marianne, une présentation des principes du portail, une actualité. Une des entrées proposée repose sur des thématiques, pensées non pas de manière scientifique statistique ou autre, mais vis à vis du grand public. Un test sur le grand public a été fait par une société de sondage pour juger du caractère compréhensible des termes utilisés. Il y aura une possibilité de recherche par mot clés, par territoires. Les internautes pourront donner leur avis. Les adhérents y trouvent tous les documents techniques. Quand l'internaute sélectionne une référence, il sort du portail et va chez l'adhérent. Le but est qu'il ne reste pas sur notre portail, mais qu'il y vienne souvent.

Le lancement du portail est programmé pour fin juin. Le portail comportera 15 000 ressources référencées par une centaine d'adhérents à son lancement et a pour adresse www.toutsurlenvironnement.fr.

4. Présentation de l'enquête qualité dans la construction - Louis MEURIC

Louis MEURIC, SOEs, Chef du bureau de la statistique des entreprises et des prix de la construction

L'enquête qualité dans la construction vient à point avec le plan Bâtiment qui prévoit des mesures en faveur de matériels permettant des économies d'énergie dans la construction neuve. L'enquête a pour objectif de décrire la problématique de la qualité dans la construction sous l'angle de l'acte de construire et du produit fini, avec à chaque fois un éclairage sur les aspects environnementaux.

Le questionnaire ciblera deux catégories de population, d'une part les prescripteurs qui s'adressent aux clients finaux et d'autre part les artisans et les entreprises spécialisées. Nous nous intéresserons à la stratégie commerciale des prescripteurs, aux produits qu'ils souhaitent proposer à l'avenir, à la façon dont ils les présentent aux clients en termes de coûts. Par ailleurs, nous analyserons les démarches commerciales et marketing des entreprises spécialisées afin de voir si elles peuvent infléchir les choix des prescripteurs. Nous évaluerons également le degré de préparation des professionnels du bâtiment face aux nouvelles exigences en matière de réglementation thermique.

Nous nous appuyerons sur un appareillement avec les déclarations annuelles de données sociales des entreprises, qui présentent le détail des effectifs salariés selon leur qualification. Nous souhaitons également exploiter une enquête « prix de revient » des logements neufs, qui aborde la problématique de qualité des constructions neuves en interrogeant les permis de construire. Cette enquête permettrait de décrire la construction neuve en établissant des statistiques sur les maisons et immeubles comportant un label de réglementation thermique ou les bâtiments à basse consommation.

Le lancement de l'enquête est programmé pour le deuxième trimestre 2010. Son comité de pilotage associera les pouvoirs publics, les syndicats professionnels et certaines agences publiques.

5. Débat

Anne LE PELTIER MARC, Association Française du Gaz

Qu'appellez-vous un prescripteur ? Par ailleurs, vos systèmes sont-ils recoupés avec les certificats d'économie d'énergie et comment envisagez-vous de vérifier qu'une maison est basse consommation ?

Louis MEURIC

Les prescripteurs sont appréhendés par la nomenclature NAF, vis à vis du consommateur final. Ce sont les promoteurs immobiliers, les constructeurs de maisons individuelles, les entreprises générales et les économistes de la construction, voire quelques architectes.

Le certificat d'économie d'énergie ne sera pas abordé dans le cadre de cette enquête, qui porte sur le logement neuf et sera réalisée auprès des entreprises du bâtiment. En revanche, nous publierons d'ici la fin de l'année les résultats d'une autre enquête sur l'entretien et l'amélioration du logement existant, qui comportera un descriptif de la filière économique et un éclairage sur les travaux permettant les économies d'énergie. Par ailleurs, nous évaluerons dans le cadre de l'enquête sur la qualité dans la construction les arguments commerciaux mis en avant par les entreprises pour inciter leurs clients à utiliser les équipements à faible consommation.

Nous ne pouvons vérifier si les logements sont à basse consommation ou non dans le cadre d'une enquête auprès des entreprises. Ce sujet se rapporterait davantage à l'enquête sur les prix de revient du logement neuf, qui interroge les permis de construire. Nous envisageons d'appareiller notre enquête avec les bases de données des organismes certificateurs.

Guy PAILLOTIN

Pour revenir sur l'accès à l'information statistique, la question est de savoir si les utilisateurs vont disposer de sites français ou francophones pour trouver des statistiques ou continuer à utiliser des sites anglo-saxons. J'aimerais que nous examinions cette question lors de la prochaine réunion. La première chose que les utilisateurs veulent savoir, c'est où trouver les données statistiques des producteurs.

Nous sommes intéressés par des statistiques sur les problèmes majeurs du développement durable tels que l'utilisation de l'eau et les gaz à effet de serre, et non sur des points de détail. Si nous n'en disposons pas, nous devons émettre un avis disant que nous n'avons pas accès aux éléments qui nous permettraient d'émettre un jugement sur le développement durable.

Qu'en est-il des indicateurs du programme sur 12 ans de Madame la Commissaire au Développement Durable ou du programme très environnementaliste du Ministre de l'Agriculture ? Nous souhaitons savoir sur quels éléments il existe des statistiques françaises. Nous sommes tous obligés de consulter des sites étrangers comme celui de l'AIE pour obtenir des statistiques sur l'environnement et le développement durable. Nous devons créer une banque de données fiable, sérieuse et complète.

Ghislaine HIERSO

Il y a un problème de sémantique : de quoi parle-t-on. Les termes ne sont pas cohérents avec ceux que nous utilisons dans nos secteurs d'activités. Ce sont les comparatifs qui sont importants aujourd'hui, tant au niveau européen qu'au niveau international. Beaucoup de chiffres sont avancés sur les emplois par exemple. Pour avoir de l'information, nous allons tous sur les sites internationaux. Ce n'est pas que les sites en France ne soient pas bons, mais nous avons besoin de comparatifs. Nous devons parler de la même chose, d'agrégats qui soient comparables. Indiquer les éventuelles difficultés sur tel ou tel domaine, mais après il faut comparer.

François MOISAN, Directeur de la recherche et de la stratégie de l'ADEME

En réponse à votre intervention, Monsieur le Président, des données statistiques concernant les déchets sont disponibles sur le site Sinoe. L'Ademe conduit un projet européen avec l'ensemble des 27 Etats membres depuis deux ans visant à établir une base de données cohérente sur les indicateurs d'efficacité énergétique. Ces données sont développées selon la méthodologie mise en œuvre par la France, au niveau européen. L'AIE utilise tous nos chiffres pour établir ses données. Nous possédons donc déjà de nombreuses données statistiques sur l'environnement et le développement durable.

Bruno TREGOUET

Il est évident que cela n'aurait aucun sens de produire de l'information et des statistiques si nous ne les rendions pas accessibles au public. Ce dernier maillon de la chaîne nous préoccupe et nous essayons de le traiter au mieux. La politique du SOeS en matière de diffusion consiste à permettre à tous les publics d'accéder à toutes les informations que nous produisons, sous réserve qu'elles ne soient pas couvertes par le secret statistique ou fiscal. Dans la mesure du possible, cette information est gratuite. Enfin, nous nous efforçons d'en rendre l'accès le plus aisé possible pour le public. Nous privilégions l'outil Internet dans notre démarche de diffusion. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous présenter nos outils de diffusion lors d'une séance future et j'espère que vous apprécierez la richesse de leur contenu.

Guy PAILLOTIN

Nous sommes très preneurs de cette information. Concernant la gratuité, je suis choqué que les sites français fassent payer l'accès aux données de la FAO ou de l'ONU alors que les sites américains les

diffusent gratuitement. Je souhaite que la France dispose d'un site francophone gratuit présentant toutes les statistiques environnementales.

Louis de GIMEL

Les sites de l'Ifen et du SSP du Ministère de l'Agriculture proposent des données statistiques gratuites sur l'environnement. Par ailleurs, les 11 indicateurs phares du développement durable sont précis et permettent des comparaisons européennes.

Guy PAILLOTIN

Le SSP du Ministère de l'Agriculture est effectivement exemplaire en termes de diffusion de données.

Bernard NANOT, OEEMP Meeddat

C'est nous qui transmettons aux organismes internationaux les données françaises qu'ils diffusent. Nous transmettons mensuellement et annuellement des données à l'AIE et à l'OCDE sur la consommation d'essence, dans le cadre de règlements et d'accords. Nous les publions également sur nos sites.

Jean-Pierre BOMPARD

Le portail de l'environnement et la présentation d'un projet d'enquête relèvent de deux fonctions différentes. Il y a eu une confusion dans la nature des sujets. En tant qu'utilisateur représentant une confédération syndicale, plus que d'un site de statistiques publiques du Meeddat, j'aurais besoin d'un site de statistiques publiques général dont le moteur de recherche me permettrait de trouver rapidement des réponses à des questions simples et d'effectuer des comparaisons internationales, quelle que soit l'origine de l'information. Par ailleurs, il est essentiel que l'accès à l'information soit gratuit pour éviter les discriminations entre les utilisateurs. Nous avons donc besoin d'un site unique.

Par ailleurs, nous devons disposer de davantage d'éléments pour construire les priorités négatives. Ne connaissant pas les moyens, les effectifs associés ou les taux d'utilisation liés à chaque projet, je ne suis pas en mesure de définir les priorités négatives sur la base du document que vous nous avez remis. Je suggère de constituer un groupe de travail qui définirait les indicateurs permettant d'arbitrer entre les différents projets. Nous faisons partie de ceux qui assument la nécessité de procéder à des arbitrages face à la limitation des moyens.

André-Jean GUERIN

Le rapport Equilibre établi sous l'égide du Commissariat Général du Plan a évalué la façon dont les services de l'Etat accompagnaient les objectifs de la stratégie nationale de développement durable. Parmi les trois grandes propositions retenues, ce rapport soulignait la nécessité d'assurer l'unité sur les indicateurs et la statistique de développement durable, au travers du service public de l'Etat et notamment de l'Insee, avec une communauté d'accès. Le rapport recommandait l'accès gratuit à l'ensemble des statistiques existantes au travers d'un site unifié. Il existe de nombreuses statistiques sur l'environnement et le développement durable mais leur dispersion constitue un problème. Notre Commission pourrait effectivement émettre un avis sur la nécessité de créer un site unique.

Louis de GIMEL

Nous souhaiterions disposer du programme de travail de l'Ademe sur la partie « énergie ».

Guy PAILLOTIN

Je souhaite que les producteurs de statistiques se rapprochent pour créer un site unique compatible avec les travaux internationaux. Nous émettrons un avis pour que les statistiques touchant au développement durable soient rassemblées, mises en cohérence et diffusées gratuitement sur un site facile d'accès.

André-Jean GUERIN

Il est d'autant plus important d'assurer l'unité en termes de statistiques et d'indicateurs de développement durable que de nombreuses collectivités territoriales en sont arrivées à développer des instruments de suivi de leurs politiques de développement durable. Le risque est de voir apparaître une multitude d'indicateurs trop hétérogènes pour permettre les comparaisons, même à un niveau infranational.

Bruno TREGOUET

Je retiens de ce débat que l'existant est méconnu. De nombreuses données existent et sont disponibles gratuitement. Nous devons donc les faire connaître et les rendre plus facilement accessibles. Je ne crois pas à la mise en place d'un site unique à court terme compte tenu de l'organisation actuelle de l'administration et de la statistique françaises. En revanche, nous devons rechercher des solutions techniques pour relier nos sites et permettre à l'internaute d'accéder facilement à l'ensemble du dispositif de la statistique française, voire européenne. Le portail de l'environnement constitue déjà un progrès dans ce sens. De même, l'Insee gère déjà le portail de la statistique publique ; il y a vraisemblablement des améliorations à y apporter.

Guy PAILLOTIN

Il convient également de veiller au référencement sur les moteurs de recherche en se mettant dans la peau de l'internaute lambda.

Philippe CUNEO

Nous proposerons un avis disant que le Cnis souhaite que le système statistique français du développement durable avance vers un site de diffusion d'information unifié, plus transparent, plus immédiatement accessible et tenant compte des habitudes des internautes.

Les travaux présentés représentent des avancées utiles.

Nous vous remettons des éléments qui vous permettront d'exprimer des priorités négatives. Nous vous invitons à prioriser vos demandes dès à présent en vue d'établir le programme de travail de la statistique publique en fonction du coût de chaque demande.

II. Les perspectives à moyen terme - Louis de GIMEL

Louis de GIMEL, responsable de la coordination sur le développement durable avec l'Insee

Le programme du système statistique public à moyen terme sur le développement durable est en cours de discussion. Celui de l'Insee, à horizon 2015, doit être adopté d'ici la fin de l'année.

1. Consommation et développement durable

La réflexion sur la consommation des ménages devrait aborder les questions d'interface entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

L'enquête Budget de Famille 2010 sera complétée par des questions sur la consommation de carburant dans le cadre des trajets domicile/travail et par une comparaison avec les temps de trajets en transports en commun. Ces données seront recueillies dans la perspective de la mise en place d'une contribution Energie/Climat (couramment appelée taxe carbone) à l'horizon 2010-2011. Par ailleurs, pour l'évaluation des politiques dans le bâtiment, nous souhaitons créer une base sur la qualité thermique des logements, en liaison avec l'enquête Logement de 2012.

Nous souhaitons également mobiliser les panels privés à partir de 2010 pour suivre les écolabels, les écoproduits et leurs marchés potentiels en vue d'évaluer la valeur de CO₂ liée aux grandes consommations courantes. Cela suppose d'identifier au préalable la notion d'écoproduit et de marché potentiel et d'attribuer les valeurs de carbone aux produits de grande consommation. Si l'affichage généralisé du contenu en CO₂ se met en place à horizon 2015 comme le prévoit le Grenelle de l'environnement, nous mobiliserons l'enquête Budget de Famille pour utiliser les tickets de caisse et recueillir l'information affichée. Néanmoins, les valeurs de CO₂ qui figureront sur les tickets de caisse ne sont pas des informations réelles. Ce sont soit des informations attribuées, soit des informations affichées.

Enfin, nous souhaitons mobiliser la plateforme d'enquête mensuelle auprès des ménages (CAMME) une fois par an pour recueillir des données sur les pratiques environnementales des ménages.

2. Production et développement durable

Nous menons un effort particulier pour suivre la consommation énergétique des exploitations agricoles et la production d'énergies renouvelables liées à l'agriculture, notamment dans le cadre du recensement agricole et d'une enquête programmée en 2011. Concernant le tertiaire marchand, il est envisagé de mener une enquête sur les établissements de commerce et de services à partir de 2012 pour constituer une base d'analyse. Cela suppose de diminuer les échantillons des enquêtes Antipol et EACEAI en recherchant des alternatives pour garantir la représentativité régionale de l'information.

Par ailleurs, nous devons veiller à l'évaluation dans les comptes nationaux des consommations intermédiaires d'énergie dans les grandes branches de l'économie. Le champ des comptes de l'environnement sera élargi pour inclure les énergies renouvelables dans la gestion des ressources naturelles.

Nous envisageons d'examiner les pratiques de développement durable des entreprises à travers une enquête qualitative ou l'impact de la politique environnementale des entreprises sur leurs marchés, leurs coûts et leur comportement. Le Grenelle commençant à produire des effets, il sera intéressant de mener une première évaluation des pratiques de développement durable des entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre du règlement européen et du suivi du plan Ecophyto 2018 du Grenelle, les enquêtes sur les pratiques culturales seront étendues au secteur de l'arboriculture et du maraîchage. Au-

delà, de nombreuses questions sur les pratiques durables de l'agriculture devraient être abordées *via* l'ensemble du système d'information sur l'agriculture (recensement, enquête structures, suivi agri bio...) ou des enquêtes spécifiques. Enfin, nous réfléchissons à la réalisation d'une enquête sur la propriété foncière dans l'agriculture et sur la propriété forestière privée en 2013.

Sur les déchets, nous prévoyons également de rééditer deux enquêtes thématiques, celle réalisée auprès des industriels et celle auprès des entreprises du commerce, pour mieux étalonner les résultats des estimations faites afin de répondre au règlement européen. Par ailleurs, nous essayons de faire évoluer les enquêtes annuelles de production de manière à mieux appréhender les produits liés aux éco-activités. La nécessité de réaliser une enquête thématique sur certains secteurs des éco-activités en 2012 sera étudiée en fonction des résultats et de de l'analyse des comparaisons européennes.

3. Indicateurs et synthèses, systèmes d'information

En relation avec la comptabilité nationale, les éléments de synthèse concernent l'évaluation des coûts environnementaux payés ou non payés et leur rapport avec le PIB. Le travail débute par les gaz à effet de serre et s'étendra progressivement à la pollution atmosphérique et aquatique.

Par ailleurs, il est prévu d'étendre les statistiques produites sur les flux de matière d'une part, et le lien entre la comptabilité nationale et les émissions de polluants (NAMEA) d'autre part. Ces statistiques seront diffusées annuellement.

Une réflexion sera menée sur le partage volume/prix de manière à mieux analyser les comptes de dépenses de l'environnement.

Dans le prolongement du rapport de la Commission Stiglitz, il est prévu de mener des travaux d'étude sur l'épargne nette ajustée et les indicateurs associés.

Du côté des indicateurs, ceux associés à la stratégie nationale de développement durable seront redéfinis et leur diffusion vers le grand public sera renforcée. Au niveau territorial, nous mettons en place actuellement une base d'informations sur les indicateurs de développement durable à destination des collectivités territoriales. L'objectif est de la développer progressivement en l'enrichissant grâce à différents investissements sur les bases de données locales.

Des indicateurs statistiques sur l'eau et sur l'air sont en développement, y compris en rapport avec les directives européennes (nitrates, DCE...) , et sur les impacts environnementaux des transports y compris dans le cadre européen (indicateur TERM). Un important moyen de diffusion est la mise à disposition des données essentielles sur le site du SoeS.

Du côté des systèmes d'information, la question la plus lourde concerne la biodiversité : comment le système d'information sur la nature piloté par la DGALN au Meeddat va-t-il s'articuler avec les organismes externes produisant des données sur la biodiversité pour améliorer l'information ?

Les questions territoriales sur les territoires à enjeux passent par des zonages spécifiques qui nécessitent le recours au geo-référencement. Celui-ci devra être développé tandis que l'outil sera rénové par l'Insee.

4. Liens avec les questions sociales

L'Insee introduira différentes questions sur le bien-être ressenti en lien avec les emplois du temps et le système de suivi des revenus et des conditions de vie du système européen, en partie en application des recommandations de la Commission Stiglitz.

Les liens avec les questions sociales porteront également sur l'emploi et la qualification, la pauvreté monétaire et les privations matérielles, les mal-logés et les revenus par catégorie.

5. Débat

Guy PAILLOTIN

Il faut être encore plus audacieux. Madame la Commissaire Générale au Développement Durable m'a adressé un programme comportant une panoplie d'indicateurs jugés compatibles avec les orientations européennes. Il serait intéressant de reprendre les indicateurs énoncés, éventuellement pour les critiquer. Il est dommage de disjoindre le débat organisé par le Commissariat et le débat organisé au sein de notre Commission. Il conviendrait également de discuter des indicateurs du programme d'agriculture durable à horizon 2020 défini par le Ministre de l'Agriculture.

En revanche, nous ne pouvons que nous féliciter des orientations nouvelles sur le sol, la biodiversité et le bien-être, ainsi que des tentatives de jonction entre l'environnement et les autres piliers du développement durable. Il est toujours intéressant de confronter les recherches sur l'environnement et l'exclusion sociale. La réduction de l'usage des produits phytosanitaires par exemple aura des conséquences préjudiciables aux petits agriculteurs.

Pascal ROUET, Conseil Economique, Social et Environnemental

La Commission sur les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique a insisté sur deux éléments. Premièrement, elle a souligné la nécessité d'étudier de concert les trois piliers du développement durable, afin de bien tenir compte des questions sociales en particulier. La première recommandation du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) consiste donc à intensifier la production de données dans le domaine social et le domaine environnemental, qui sont selon nous les parents pauvres de la statistique publique en dépit des efforts des services statistiques, pour des raisons de choix politiques.

Deuxièmement, le Conseil recommande d'associer davantage la société civile et les citoyens à la définition et au choix des indicateurs phares du développement durable. Dans ce domaine, le Cnis a un rôle essentiel à jouer aux côtés du CESE. Je suggère donc d'adopter un vœu dans ce sens dans la continuité de l'avis unanime du Conseil.

Jean-Pierre BOMPARD

Le rapport du CESE a fortement bousculé la notion d'empreinte écologique.

Au-delà de la rigueur propre aux statisticiens, l'élaboration des indicateurs doit tenir compte de leur appropriation par le public. La seconde recommandation du CESE est donc extrêmement importante. Si le public ne s'empare pas de ces indicateurs, ils auront une utilité limitée. Nous devons donc organiser une conjonction de la rigueur statistique et de l'ouverture que propose le CESE.

Christian AVEROUS

Je remercie les deux rapporteurs pour le panorama très complet qu'ils nous ont présenté sur les travaux en développement. Je remercie également les trois intervenants du SOeS, qui ont fait état de projets importants.

L'évaluation des éco-activités notamment est un sujet primordial dans une logique de sortie de crise et de nouvelle croissance verte. Or l'approche Eurostat de ce sujet est purement technique. Elle ne tient pas compte de certaines dimensions du développement durable liées aux secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des transports. Je crains que le résultat chiffré que produira l'approche Eurostat ne vienne à contresens d'une certaine dynamique. Par conséquent, comment faire pour accompagner les chiffres qui seront produits par une définition extrêmement restrictive ? Faut-il les accompagner d'autres chiffres

peut-être moins précis mais répondant à des définitions plus larges ou faut-il simplement mettre en évidence que l'approche restrictive du sujet selon les critères Eurostat provoque une sous-évaluation de l'emploi dans le secteur de la nouvelle croissance verte ?

Bernard POUPAT

Il est prévu de documenter les études sur ces produits, dans la mesure où elles existent, parallèlement au travail statistique. C'est une demande de la Commissaire générale au développement durable pour accompagner notre travail pour une mise en perspective plus large. Nous ne pourrons pas répondre à toutes les questions qui se posent et elles sont nombreuses.

Philippe HUBERT, Inéris

Nous devons réfléchir aux utilisations possibles de la masse d'information produite par les systèmes de surveillance sur la qualité de l'air et la qualité de l'eau, ainsi que par le système de rapportage des émissions industrielles pour l'Union Européenne. Ces systèmes déclaratifs sont critiquables et ne constituent pas des bases statistiques structurées. Néanmoins, il serait intéressant d'étudier la possibilité d'inclure leurs données après la réunification des approches.

Guy PAILLOTIN

Les observatoires qui communiquent des données ne sont pas des producteurs de statistiques publiques. Néanmoins, il serait dommage de les ignorer. Je suis donc favorable à une étude sur les relations entre la statistique publique et les observatoires.

André-Jean GUERIN

Le calendrier des travaux en lien avec les enjeux climatiques renforcera le caractère prioritaire de cette question, au niveau international comme au niveau national puisque l'instauration d'une taxe « climat » aura très probablement des conséquences sur les comptes des entreprises et des ménages. Or de nombreuses discussions doivent encore être menées sur la méthode de comptabilisation des gaz à effet de serre. Dans son rapport, le CESE déclare qu'il serait préférable de définir des méthodes précises de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre plutôt que d'utiliser l'empreinte écologique.

Par ailleurs, il me paraît important de créer des outils permettant le cumul, lorsque l'on change d'échelle notamment, sachant que le bilan carbone ne le permet pas. De ce point de vue, il me paraît judicieux d'approfondir la proposition de la note sur le programme à moyen terme visant à adosser un certain nombre d'indicateurs à la méthode, la structure et la rigueur de comptabilité nationale.

Enfin, dans l'optique d'un débat européen et international, il conviendrait d'accélérer les travaux sur les émissions grises de gaz à effet de serre liées aux produits importés. La mesure du CO2 lié à un ordinateur importé est très partielle parce qu'elle ne tient compte que du CO2 lié aux métaux ou à la matière plastique alors que l'essentiel des émissions ont eu lieu à l'endroit de la production.

III. Energie

1. La consommation d'énergie directe dans l'agriculture - Tayeb SAADI

Tayeb SAADI, chargé d'études au SSP du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La dernière enquête sur les quantités d'énergie consommées par les exploitations agricoles remonte à 1992. Par conséquent, nous allons utiliser pour notre étude le réseau d'information comptable agricole (RICA), qui suit la comptabilité de 7 400 exploitations professionnelles, permettant d'estimer les charges d'exploitation et notamment les dépenses en énergie. Pour compléter ces informations comptables, le RICA a été enrichi en 2004 d'informations sur les quantités de produits pétroliers consommés et en 2007 d'informations sur l'électricité consommée. Nous utiliserons également les séries longues des comptes de l'agriculture.

En 2007, d'après le RICA, les charges variables courantes s'élèvent en moyenne à 89 500 euros par exploitation. Elles couvrent principalement les charges d'approvisionnement liées à l'activité deet aux productions de l'année. Elles s'opposent aux charges d'exploitationfixes qui sont liées aux structures de l'exploitation (que sont les salaires, et le fermage, etc, ...). La consommation d'énergie directe couvre toutes les dépenses liées aux différentes formes d'énergie achetées et consommées sur l'exploitation agricole, principalement le fioul domestique, le gasoil, le gaz et l'électricité.

En 2007, les dépenses consacrées à l'énergie atteignent en moyenne 7 800 euros par exploitation dont 5 100 euros en carburants et combustibles, dont le coût est directement lié au prix du pétrole. Les dépenses d'énergie représentent donc 9 % du total des charges variables. Celles liées au prix du pétrole en représentent 5,6 %.

La part de la charge en énergie dans le total des charges variables s'écarte de la moyenne pour l'élevage hors sol (porcins, volailles), dont les charges en énergie sont relativement faibles, et le maraîchage-/horticulture, dont les charges en énergie atteignent 17 % du total des charges variables. Par ailleurs, le coût de production imputable aux produits pétroliers que sont les carburants et les combustibles est très inférieur à celui des engrais ou même des produits de productionprotection des cultures.

Rapporté au chiffre d'affaires avec subventions, le poids des charges en énergie directe est stable pour l'ensemble des exploitations, avec une moyenne de 4,4 % en 2007. Il va de 2,2 % en viticulture d'appellation à près de 9,6 % pour le maraîchage-/horticulture. La très grande majorité des exploitations se situe dans une fourchette allant de 4 à 5 %. Depuis 1970, le ratio moyen oscille entre 4 et 5 %. Celui du maraîchage fluctue de 6 à 11 %.

Le fioul domestique constitue la principale dépense d'énergie des exploitations agricoles, représentant en moyenne 52 % des coûts d'énergie. En grande culture, il atteint 66 %. En revanche, les exploitations de maraîchage-/horticulture et de porcins-/volailles font largement appel à une autre forme d'énergie, le gaz. Le gaz stocké et le gaz de réseau représentent 50 % des dépenses en énergie des exploitations de maraîchage- horticulture et 23 % des dépenses des exploitations d'élevage hors sol, contre une moyenne inférieure à 10 % pour l'ensemble des exploitations. Les dépenses en électricité représentent en moyenne 21 % des dépenses énergétiques. Les exploitations de porcins-/volailles en sont les principales consommatrices, avec un taux de 39 %. Enfin, les dépenses en gasoil à la pompe et en autres formes d'énergie que sont le fioul lourd, le bois et le charbon représentent des parts relativement faibles.

En 2007, les exploitations agricoles ont consommé en moyenne 8 100 litres de fioul domestique, soit 101 litres par hectare. Le maraîchage-/horticulture présente un taux de 1 100 litres de fioul consommé par hectare. En termes d'électricité, la moyenne s'élève à 20 MWhH avec un maximum de 55 à 59 MWhH pour le maraîchage et l'élevage hors sol. De même, ces deux types d'exploitation consomment respectivement 9 et 4 tonnes de gaz combustible stocké, contre moins d'une1 tonne en moyenne pour l'ensemble des exploitations.

En 2007, le RICA nous a fourni des données relatives aux volumes consommés des trois formes d'énergie que sont le fioul domestique, l'électricité et le gaz propane-butane. Nous avons converti ces volumes en tonnes équivalent pétrole (Tep) grâce à des coefficients de passage fournis par le bureau de l'observation de l'énergie et des matières premières du SOeS. Par ailleurs, nous avons repris les résultats de l'enquête Energie de 1992 et les avons retranscrits dans ce nouveau jeu de coefficient. Enfin, afin d'obtenir des données comparables entre les deux opérations, les chiffres issus du RICA qui ne concernent que les exploitations professionnelles ont été extrapolés à l'ensemble du champ des exploitations.

Les résultats obtenus confirment la quasi-stabilité de la consommation d'énergie en volume et sur longue période par les exploitations agricoles. En revanche, la structure de la consommation aurait évolué en faveur du fioul domestique et de l'électricité au détriment des autres formes d'énergie.

Par ailleurs, les dépenses d'énergie directe en valeur ont fortement évolué depuis 1970 en suivant l'évolution des produits pétroliers. Corrigé de l'effet prix, nous obtenons une série de tendances de l'évolution du volume de l'énergie consommée par l'agriculture. Nous avons également tenté de mesurer un certain indice d'efficacité énergétique en rapprochant ces volumes d'énergie consommée des volumes produits. L'indice d'efficacité énergétique est alors défini comme le rapport entre les évolutions du volume de l'énergie consommée et de leur production.

La consommation d'énergie a diminué après le premier choc pétrolier de 1973. La tendance à la baisse s'est poursuivie avec le second choc pétrolier de 1979. A l'époque, la forte hausse des prix avait provoqué une campagne d'incitation à l'économie d'énergie dans tous les secteurs. La consommation est progressivement repartie à la hausse au début milieu des années 80 avec la forte baisse des prix du pétrole. Depuis le début des années 90, elle diminue continuellement mais lentement, avec une baisse moyenne de 0,8 % par an.

Le rapport entre le volume d'énergie consommée et le volume de production diminue tendanciellement de 2 % par an entre 1970 et 2007, avec les mêmes ruptures que précédemment. La tendance est particulièrement marquée entre 1970 et 1985, période de forte croissance du volume de la production agricole.

En conclusion, nous observons une certaine amélioration des performances énergétiques de l'agriculture, grâce aux évolutions techniques concernant la consommation des tracteurs et l'isolation des bâtiments. Néanmoins, l'agriculture ne consomme pas de l'énergie directe uniquement.

Guy PAILLOTIN

Au-delà de la consommation d'énergie directe, il conviendra effectivement d'étudier le problème des engrais et des nitrates, fortement consommateurs d'énergie. Il serait intéressant de suivre les fluctuations, sachant que les consommations d'énergie des exploitations varieraient selon un facteur 1 à 4 autour de la moyenne.

Jean-Pierre FONTELLE, CITEPA

La catégorie « autres énergies » de votre enquête correspond-elle essentiellement à la biomasse ? Et si oui, quelle est l'hypothèse sur les coûts de la biomasse dans le domaine agricole ? Quid de la concurrence entre la biomasse et les autres énergies à l'avenir, et de l'éventuelle raréfaction de ce gisement ?

Emmanuel CHANTRY, SSP Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

La catégorie « autres énergie » comprend entre autres le charbon, le fioul lourd et une petite part de bois. Elle regroupe un ensemble de sources d'énergie mal observées. Le bois est plutôt utilisé pour les ménages.

Guy PAILLOTIN

Il faudrait suivre la production d'énergie solaire ou de méthane par les exploitations agricoles, même si ces sources sont marginales. Nous sommes en retard dans ce domaine par rapport à nos voisins allemands.

Emmanuel CHANTRY

Nous compléterons ces informations annuelles par deux enquêtes. La première, prévue pour 2010, portera sur la consommation d'énergie des entreprises très liées à l'agriculture. La seconde, prévue pour 2011, vise à appréhender finement la consommation d'énergie en envoyant des enquêteurs auprès d'un important échantillon d'exploitations agricoles. Nous essaierons également d'élargir l'étude à la production d'énergie.

Jean-Pierre BOMPARD

Quel serait le résultat de vos calculs hors subventions, à partir du RICA ? Par ailleurs, dans les subventions, faites-vous les équivalents subventions liés aux prêts bonifiés ?

Emmanuel CHANTRY

Nous ne prenons en compte que les subventions directes.

2. Présentation des enquêtes autour du bilan de l'énergie - Bernard NANOT

Bernard NANOT, responsable des statistiques de l'énergie du SOeS

Les enquêtes statistiques qui permettent de constituer le bilan de l'énergie sont réalisées auprès des producteurs, des administrations et des utilisateurs. Le bilan de l'énergie permet ensuite de connaître des éléments sur la production, la consommation et les émissions de gaz à effet de serre, qui sont liés à l'énergie à 70 %. L'enquête sur la consommation d'énergie directe dans l'agriculture nous a permis de corriger une sous-estimation de moitié des consommations d'énergie de l'agriculture, sur les produits pétroliers d'une part et l'électricité d'autre part.

Avant la constitution du SOeS, le Sessi était le service enquêteur de certaines de ces enquêtes. L'ancien Observatoire de l'Energie n'était alors que maître d'œuvre.

L'enquête sur le chauffage urbain et la climatisation urbaine est une ancienne enquête de branche qui porte sur les réseaux de chaleur, qui produisent de la chaleur et la distribuent dans des logements ou des entreprises. Les réseaux de chaleur concernent 3 millions de logement. Cette enquête est importante pour le bilan de l'énergie parce qu'elle permet de faire le lien avec l'utilisateur final, qui n'est pas celui qui consomme l'énergie. Les réseaux de chaleur représentent un enjeu politique parce qu'ils ont un raisonnement économique et sont capables de changer de source pour utiliser l'énergie la moins

couteuse. Cette enquête a été remise sur pied par le Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine. Elle répond désormais aux exigences européennes.

L'enquête sur les livraisons de charbon d'importation est également une ancienne enquête de branche du Sessi. Elle est réalisée par le Comité charbonnier de l'importation et du commerce et ne concerne que 11 entreprises qui importent du charbon. Néanmoins, c'est la seule information qui nous permette de mesurer la consommation du charbon à destination du résidentiel et du tertiaire. Elle ne fait pas l'objet d'une publication mais rentre dans l'élaboration du bilan de l'énergie.

L'enquête annuelle sur la production d'électricité est une enquête exhaustive réalisée auprès de tous les producteurs d'électricité, y compris ceux qui produisent pour eux-mêmes, à l'exception des installations non-industrielles de panneaux photovoltaïques. Pour ces installations, nous utilisons les données agrégées au niveau départemental et fournies par ERDF, qui collecte l'électricité. Nous ne pouvons interroger les particuliers individuellement. En revanche, nous recensons les données de la production d'énergie éolienne ferme par ferme. L'enquête permet de connaître les modes de production, les combustibles utilisés, les puissances installées et les productions en les déclinant par région et département. Par ailleurs, l'enquête produit des données sur le fonctionnement des installations de cogénération (électricité+chaleur), données qui permettent d'élaborer la réponse à une directive européenne.

L'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité interroge les réseaux de transport et de distribution de l'électricité. Elle permet d'obtenir les informations nécessaires au bilan de l'énergie auprès de RTE, d'ERDF et des entreprises locales de distribution. Nous les transmettons également à l'AIE.

L'enquête Statistiques gazières porte sur toutes les entreprises intervenant sur le marché du gaz naturel, que ce soit pour le transport, le stockage, la distribution ou la fourniture. C'est la seule enquête qui permette de mesurer les volumes de gaz entrés, sortis et consommés en France, la répartition des usages entre les secteurs consommateurs, les prix facturés et l'état d'ouverture du marché.

Il s'agit d'enquêtes de taille limitée, la plus importante, celle concernant la production d'électricité, comportant 3 000 questionnaires. Elles sont indispensables pour établir le bilan énergétique et le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Jean-Pierre BOMPARD

Je pense qu'il serait pertinent de créer un comité de pilotage de ces enquêtes, notamment pour l'enquête annuelle sur la production d'électricité afin d'associer les ONG environnementalistes aux discussions sur la production d'électricité. Compte tenu du débat social sur ce thème, il conviendrait de proposer à un certain nombre d'acteurs de participer à la construction de la mécanique d'enquête.

Bernard NANOT

Je suis tout à fait d'accord. A l'occasion du réexamen de ces enquêtes, nous avons effectivement constaté l'absence de comité de pilotage. Ce sont des enquêtes qui se prolongent depuis des années mais il est sain qu'une enquête soit suivie par un comité de pilotage qui étudie le cas échéant la nécessité de la faire évoluer.

Un administrateur du CEREN

Il serait intéressant de dresser un bilan des enquêtes sur les consommations par usage des différentes formes d'énergie. Les politiques publiques visent à faire évoluer ces consommations.

La séance est levée à 18 heures 10.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Fiches descriptives des enquêtes présentées

Avant-projets de programmes statistiques 2010

Avis moyen terme et avis 2009



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 276/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête thématique sur la qualité dans la construction

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête thématique sur la qualité dans la construction.

L'enquête est nouvelle. Elle apportera des informations strictement complémentaires à l'Enquête Structurelle Annuelle (ESA). Une exploitation conjointe sera réalisée. Cette enquête s'attachera à décrire la problématique de la qualité sous deux aspects, avec à chaque fois un éclairage sur les aspects environnementaux :

- la qualité dans le processus de construction (les démarches qualité sur le chantier, la garantie dommage ouvrage, la démarche HQE Haute Qualité Environnementale,...)
- la qualité du produit final livré (garanties décennales, quinquennales, avec des réponses très variées de la part des maîtres d'œuvre ; nouveaux labels de performances énergétiques des bâtiments ...).

Les principaux thèmes abordés diffèrent selon que l'interrogé soit prescripteur ou exécutant. Pour les prescripteurs, le questionnaire portera sur l'organisation, le mode de commercialisation et l'offre en terme de qualité des procédés et des bâtiments. Pour les exécutants, les questions se pencheront sur la pose des matériaux, la formation du personnel, les apports aux prescripteurs quant aux problématiques environnementale et la certification des entreprises. Enfin, à tous, seront posées des questions sur les volume d'activité, la connaissance de réglementation et la réactivité de l'entreprise face aux innovations.

Le questionnaire est distribué par la poste. L'enquête couvre la France métropolitaine seulement. L'enquête serait réalisée au cours des deuxième et troisième trimestre 2010. Le questionnaire comportera cinq pages maximum pour chacune des deux catégories d'intervenants. Le temps de réponse moyen ne devra pas dépasser deux heures, recherches comprises.

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le nombre d'entreprises interrogées ne devrait pas dépasser 7 000 unités. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises exerçant une activité de construction. L'échantillon est un échantillon stratifié (APE et taille d'entreprise) à probabilités égales ; Sirene constitue la base de sondage. L'appariement avec les liasses fiscales, les données d'emploi ou SITADEL sera envisagé.

Le comité de pilotage sera composé de membres du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, de l'ADEME, du CSTB et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (FPC, UMF, CAPEB, FFB et FNTP).

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication sous forme de plusieurs quatre pages.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 277/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête chauffage urbain et climatisation urbaine

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête chauffage urbain et climatisation urbaine.

Cette enquête est la seule source disponible permettant d'explicitier la production de chaleur des réseaux associée à leur consommation d'énergie. Elle mesure également leur clientèle et sa répartition entre les différents secteurs.

Ces données font partie du bilan de l'énergie, transmis à l'Agence internationale de l'énergie, en vertu du traité d'adhésion signé par la France. Eurostat en est également destinataire dans le cadre du règlement (CE) 1099/2008. Les autres utilisateurs sont les entreprises concernées, la DGEC, l'Ademe, Amorce, EuroHeat&Power, les bureaux d'études, etc.

Il s'agit de la reconduction d'une enquête déjà existante. La gestion de cette enquête a été reprise par le SNCU à partir de l'exercice 2005. Cette enquête faisait autrefois partie des enquêtes de branche pilotées

par le Sessi. Aujourd'hui, elle porte essentiellement sur des données physiques (quantités d'énergie et de combustible) nécessaires au SOeS.

L'objectif de l'enquête est une meilleure connaissance du secteur, qui prend une place grandissante dans la politique énergétique nationale et européenne. Les thèmes abordés sont la situation des réseaux dans le secteur énergétique, le bouquet énergétique, les émissions de CO2, la place des énergies renouvelables et la dimension sociale.

En marge de l'enquête, figure une déclaration sur le contenu en CO2 du réseau, rendue obligatoire par la réglementation DPE. Il est demandé à l'enquêté s'il souhaite que les informations fournies à l'enquête servent à remplir sa déclaration. Si oui, le système affiche le formulaire que l'enquêté peut imprimer, signer et envoyer par la poste.

L'unité enquêtée est le réseau de chaleur ou de froid. Les répondants sont donc les gestionnaires de tous réseaux de chaleur ou de froid, quel que soit leur statut juridique (délégataire, régie, ...). Environ 450 unités sont enquêtées. L'enquête couvre la France métropolitaine et les DOM. Il est possible soit de répondre en ligne, soit de télécharger la version informatique du questionnaire, soit de se faire expédier la version papier. L'enquête est lancée en mars-avril pour une collecte au printemps de chaque année. Le temps de réponse va de 1 à 2 heures.

La réunion annuelle de concertation entre les principaux opérateurs et le SOeS analyse les retours terrains des entités enquêtées et les suggestions d'évolution du questionnaire.

Les résultats seront exploités au courant de l'été de chaque année. Les publications seront disponibles sur Internet et envoyées aux répondants. Elles comporteront des résultats nationaux et des synthèses régionales.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 278/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les livraisons de charbon d'importation

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur les livraisons de charbon d'importation.

Cette enquête s'insère dans le dispositif de collecte d'informations sur la demande d'énergie. Elle est la seule source fournissant des éléments sur la consommation en charbon du secteur résidentiel-tertiaire. Depuis la disparition du monopole de l'importation de charbon en 1995, elle constitue la seule source d'information permettant de disposer des quantités de charbon importées, destinées à la revente et déclinées par secteur consommateur. Elle exclut donc les importations directes effectuées par les gros consommateurs et ne porte que sur celles dont la destination finale n'est pas connue.

L'objectif est de disposer des quantités de charbons (houille, lignite, coke et agglomérés) livrées aux différents secteurs utilisateurs, particulièrement celui du résidentiel-tertiaire.

L'enquête porte sur 11 entreprises ayant une activité d'importation et de revente de charbon (NAF 46.71Z), en France métropolitaine. Elle interroge ensemble des adhérents du Comité charbonnier de l'importation et du commerce (COCIC). Le questionnaire est distribué par la poste au premier semestre de l'année N+1. Le remplissage du questionnaire prend 15 mn à 40 mn.

Les résultats sont utilisés pour la consolidation du bilan de l'énergie. Ils ne font pas l'objet d'une publication spécifique.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 12 novembre e 2009 - N° 279/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur la production d'électricité

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête annuelle sur la production d'électricité.

La directive européenne 2004/8/CE du 11 février 2004 sur la cogénération est à l'origine de cette enquête. Ces données sont nécessaires à l'établissement du bilan énergétique de la France établi chaque année par le SOeS. Elles permettent également de répondre aux obligations statistiques internationales (Eurostat, AIE). Elles sont utilisés par le ministère et des instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional, bureaux d'études...

Cette enquête exhaustive est seule à pouvoir présenter des résultats de production selon la filière, la zone géographique... Elle décrit également la consommation d'énergie pour produire l'électricité et/ou la chaleur par secteur d'activité. Elle obtient des résultats concernant la production d'électricité et/ou de chaleur, l'autoproduction, la consommation de combustibles ainsi que la puissance installée par filière (cogénération,

thermique classique, nucléaire, hydraulique, éolien, photovoltaïque, ...) par zone géographique (France, régions, voire départements sous réserve du respect du secret statistique).

L'unité enquêtée est tout producteur d'électricité que cette activité soit principale ou secondaire. 3 500 environ unités seront enquêtées. Pour le photovoltaïque des particuliers, il n'y a pas d'enquête mais l'intégration globalisée au niveau départemental des productions connues à travers les obligations d'achat. L'enquête a été étendue au DOM depuis 2007.

La collecte s'effectue, chaque année, de mars à juin. L'envoi du questionnaire papier est fait à tous les producteurs autonomes et sur support informatique pour les exploitants qui gèrent un nombre important de centrales (ex : EDF, Dalkia, SHERM ...). Le temps de réponse va de 15 à 45 minutes.

Les données sont publiées et publiques, sous réserve de secret statistique. Il n'y a pas de retour personnalisé à l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 280/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Statistiques gazières

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête Statistiques gazières.

Ces données font partie du bilan de l'énergie, transmis à l'Agence internationale de l'énergie, en vertu du traité d'adhésion signé par la France. Eurostat en est également destinataire dans le cadre du règlement (CE) 1099/2008. Les autres utilisateurs sont entreprises concernées, le ministère et les instances chargées de la politique énergétique aux niveaux national et régional, les bureaux d'études, etc.

L'objectif de l'enquête est d'avoir une meilleure connaissance du secteur, qui a une place importante dans la politique énergétique nationale et européenne. Elle permet d'établir le bilan de l'énergie de la France, de répondre aux obligations statistiques internationales (Eurostat, AIE) et d'établir des statistiques régionales de consommation d'énergie.

Dans un contexte d'ouverture du marché du gaz, cette enquête est la seule source exhaustive permettant de mesurer les volumes de gaz totaux entrés, sortis, stockés et consommés en France, leur répartition entre les différents secteurs consommateurs, les évolutions des consommations ainsi que l'état de l'ouverture du marché. Les principaux thèmes abordés sont : l'approvisionnement en gaz de la France, les quantités de gaz livrées par secteurs économiques fins et par régions, la taille des réseaux de transport et de distribution.

L'unité enquêtée est l'entreprise, quel que soit son statut juridique. Tous les opérateurs du gaz seront enquêtés : producteurs, transporteurs, distributeurs, stockeurs, opérateurs GNL, fournisseurs (50 à 60 unités). Les DOM sont compris dans le champ mais il n'y a pas de gaz dans les DOM. Le questionnaire est envoyé par papier mais le support informatique sur demande est encouragé. Le temps de réponse va de 5 minutes à 1 heure.

Il y a un rapprochement des résultats d'ensemble avec ceux de l'enquête production d'électricité. L'enquête est lancée en janvier-février, pour collecte au printemps. Le traitement des données se fait pendant l'été et la restitution des résultats en septembre-octobre. La publication de résultats nationaux et régionaux est disponible sur internet et envoyée aux répondants.

Une réunion annuelle de concertation a lieu avec les principaux représentants des opérateurs (AFGaz et UPRIGAZ) et le SOeS, pour analyser l'opportunité des informations demandées et les évolutions à apporter.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.



Paris, le 12 novembre 2009 - N° 281/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête jamais présentée au Cnis

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDAT) - Commissariat général au développement durable (CGDD) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 16 juin 2009, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête annuelle sur le transport et la distribution d'électricité.

Cette enquête existe déjà, mais avec un statut de déclaration administrative, alors qu'elle n'a que des usages statistiques. Ces données font partie du bilan de l'énergie. Elle permet de répondre aux obligations statistiques internationales (Eurostat, AIE). Les autres utilisateurs sont les autorités régionales, départementales (sous réserve du respect du secret statistique).

Cette enquête, qui concerne la consommation d'électricité, est complémentaire de l'enquête sur la production d'électricité. Elle mesure, entre autres, la quantité d'électricité consommée en basse tension selon différents usages (domestiques et agricoles, éclairage public, usages professionnels, ...) et en moyenne et haute tension selon l'activité économique de l'utilisateur. Cette enquête est la seule source disponible dans ce domaine, en particulier concernant la distribution basse et moyenne tension des ELD (Entreprises Locales de Distribution).

Toutes les entreprises de transport et de distribution d'électricité sont interrogées. Cela représente 170 entreprises de distribution d'électricité (ERDF, ELD) pour la basse et moyenne tension, et de transport d'électricité (RTE) pour la haute tension. L'enquête couvre actuellement la France métropolitaine seulement. Les Dom ne sont pas compris dans le champ, mais l'objectif est de les inclure le plus tôt possible.

Le questionnaire-papier est envoyé aux Entreprises Locales de Distribution (ELD) alors que la collecte informatique se fait auprès d'ERDF et de RTE. La collecte se déroule de mars à juin chaque année. Il faut 20 minutes maximum pour y répondre.

Une publication des résultats de l'enquête est effectuée chaque année (été n+2 pour les résultats de l'année n. Il n'y a pas de retour personnalisé aux enquêtés.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de la date d'attribution de la conformité par le comité du label.